

## Conseil d'établissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau

Séance extraordinaire du mercredi 6 avril 2016 à 19 h 00 au salon du personnel, pavillon Hertel

### PROCÈS-VERBAL

#### Ordre du jour

No	Sujet	Objet
1-	Ouverture de la séance a) Présence et quorum	Constat
2-	Adoption de l'ordre du jour	Adoption
3-	Parole au public	Information
4-	Répartition du temps d'enseignement 2016-2017	Approbation
5-	Parole au public	Information
6-	Levée de l'assemblée	Adoption

#### Présences :

Brigitte Caron, Marie-Ève Charbonneau, Isabelle Claveau, Alain Croteau, Renée Fortin, Sylvie Hébert, Annie Lajoie, Anne Lebrun, Yanik Lussier, Aline Marchand, Guylaine Parent, Marie-Chantal Paris, Marie-Ève Racine, David Soucy, Christyne Tremblay et Marilyne Vigneault.

#### 1. Ouverture de la séance

##### a) Présence et quorum

La feuille des présences est signée par les membres et consignée au registre. Madame Brigitte Caron, présidente, ouvre la séance à 19 h 05 après avoir constaté qu'il y a quorum.

Elle informe le public la règle de régie interne.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Line Marchand appuyé par madame Marilyne Vigneault d'adopter l'ordre du jour ci-dessus.

**À l'unanimité**

**Résolution CÉ 15/16 – 029**

#### 3. Parole au public

Madame Brigitte Caron informe le public qu'ils auront respectivement deux minutes pour s'exprimer.

Madame Judy Bernard:

- Elle s'interroge concernant les intentions du sondage car il n'y a pas eu de retour. Elle est ici pour savoir ce qu'il en est et ou est-ce que le CÉ prendra comme décision.
  - Madame Caron lui répond qu'il y a eu quelques infos dans l'Info-Fil. Que les membres ont pris en considération les commentaires que ce ne soit pas au détriment de l'éducation physique. Que les membres parents souhaitent un modèle comme celui de l'école de l'Aquarelle. Que c'est difficile d'implanter un programme. Il faut que l'équipe y adhère. Il y avait eu une proposition pour une démarche mais avec les moyens de pression des enseignants et la revue du projet éducatif, le projet avait été retardé. La dernière grille-matières de la direction proposait le statu quo. Les membres parents l'ont donc retournée faire ses devoirs.
- Elle se questionne sur ce qui arrivera si c'est approuvé car elle est totalement en désaccord avec une réduction du temps en éducation physique. Déjà que les jeunes n'en n'ont pas beaucoup.

Monsieur Alain Papillon :

- Il questionne à savoir qu'une fois que le vote est passé, est-ce que c'est effectif dès l'an prochain?

Monsieur Louis-André Morin

- Il lit un passage du procès-verbal de novembre 2015 qui indique que les parents auront à se prononcer à nouveau sur les orientations.
  - Madame Caron lui répond que les orientations sont très générales. Elle prend les devants sur la proposition qui sera présentée et redit que dans le sondage, 80% des gens sont favorables.
  - Madame Christyne Tremblay explique que toutes les écoles doivent adopter le temps alloué à chaque matière (toutes les disciplines et également les autres rôles et pouvoirs dévolus au conseil d'établissement. Elle explique que cette réunion-ci est une réunion extraordinaire parce qu'elle n'était pas prévue au calendrier et étant donné que ce sont des réunions publiques, nous nous devons d'en informer tous les parents. Les procès-verbaux ainsi que les ordres du jour sont déposés sur le site internet de l'école.
- Il aimerait connaître toutes les conséquences que cela implique si la proposition est acceptée car après il sera trop tard.
  - Christyne Tremblay suggère de présenter tout de suite la grille-matières proposée.

#### 4. Répartition du temps d'enseignement 2016-2017

Madame Christyne Tremblay informe les membres que si ce soir la 2<sup>e</sup> proposition n'est pas approuvée, d'après la Loi, l'école recevrait une lettre de mise en demeure (en tutelle). C'est M. Patrick Mendes, DGA de la CSP qui nous imposerait une grille-matières.

Elle fait la lecture des processus pour arriver à la 2<sup>e</sup> proposition de la répartition du temps d'enseignement (grille-matières 2016-2017).

#### **Grille-matières 2016-2017 – 2<sup>e</sup> proposition**

##### **Répartition du temps d'enseignement (grille-matières 2016-2017) L.I.P art.86**

##### **Assises de la direction**

##### **Démarche**

##### **Processus pour en arriver à l'adoption du temps d'enseignement alloué à la grille-matières**

- « Le CEE contribue à l'élaboration de la proposition de la direction en ce qui a trait au temps alloué à chaque matière (LIP 89) »
  - Réunion du CEE élargi du 23 février : élaboration d'une résolution apportée à l'assemblée générale qui a été entérinée par cette assemblée par un vote majoritaire.
  - Réunion du CÉ du 15 mars 2016 : la direction dépose la proposition votée majoritairement par l'assemblée générale des enseignants et enseignantes. Cette proposition est rejetée majoritairement.
  - Réunion du CEE élargi du 29 mars: élaboration d'une 2<sup>e</sup> résolution apportée à l'assemblée générale qui a été entérinée par cette assemblée par un vote majoritaire.
  - Réunion du CÉ du 6 avril 2016 : la direction dépose la 2<sup>e</sup> proposition votée majoritairement par l'assemblée générale des enseignants et enseignantes du 29 mars. (Veuillez noter un amendement à cette proposition : non au niveau du temps alloué à chaque matière mais au niveau de l'organisation en identifiant le nombre de groupes à option.

##### **Référentiels de la direction liés à cette démarche**

- **Loi sur l'instruction publique**
  - 64. Toute décision du C.É. doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves
  - 86. Le C.É. approuve le temps alloué à chaque matière proposé par le directeur en s'assurant de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le MELS.
  - 96.12 ... le directeur de l'école s'assure de la qualité des services éducatifs dispensés à l'école.
  - 96.13 ... le directeur assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs :
- **Régime pédagogique** article 22. Répartition des matières
- **Programmes d'études**
- **Convention collective**

• **4-6.10b) 6. La direction consulte le CEE sur ... le temps alloué à chaque matière (LIP 86)**

▪ **Suite à donner :**

▪ Comme madame Tremblay le présentait lors de la réunion du CÉ du 15 mars, les implications des changements de gouvernance et des demandes à se conformer au plan d'engagement à la réussite de la CS par le projet de loi 86 nécessitent une année de transition pour camper les orientations de notre établissement scolaire.

• Elle réitère l'importance de faire une bonne analyse en 2016-2017 et de bien cerner les besoins de nos élèves avec un portrait de la situation actuelle (analyse des résultats, suivi de cohorte, cueillette d'informations) et de partir de ce constat pour réviser nos objectifs et moyens afin d'identifier les actions les plus susceptibles d'assurer la réussite des élèves.

• Analyse du milieu en vue de l'élaboration du projet éducatif.

• **Échéancier** : 1 juillet 2018, selon le projet de loi 86, pour faire tout le processus cohérent et intégré à la révision de la CGRÉ et du Projet éducatif aussi venu à échéance (planification des actions, mises à jour des valeurs, des orientations, des objectifs et des moyens, information aux parents, etc.).

• **Dès le début de l'année 2016-2017**, un plan d'action sera présenté au Conseil d'établissement pour diriger les travaux de cette analyse du milieu.

• **Comme madame Caron, présidente du CÉ, le nommait dans ses considérants :**

CONSIDÉRANT que les implications découlant de l'implantation d'un tel programme (anglais accru ou intensif) sont importantes pour l'équipe-école et pour l'organisation scolaire ;

CONSIDÉRANT que le succès de l'implantation d'un tel programme (anglais accru ou intensif) repose sur une bonne planification ;

CONSIDÉRANT que la participation de l'équipe-école est essentielle pour la mise en œuvre et la réussite d'un tel programme (anglais accru ou intensif);

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseil d'établissement d'offrir aux élèves du 3<sup>e</sup> cycle plus de temps d'enseignement d'anglais;

CONSIDÉRANT l'importance du respect du régime pédagogique et l'importance du respect du temps indicatif ministériel pour les autres disciplines dans la mesure du possible;

Madame Tremblay propose donc une **2e RÉPARTITION DU TEMPS D'ENSEIGNEMENT 2016-2017 permettant à certains élèves de 6e année d'obtenir 3 périodes de 45 minutes d'enseignement de langue seconde (anglais) de façon hebdomadaire.**

• **Cette option pourra être offerte aux élèves dont l'intérêt nous sera signifié par l'élève et leurs parents.**

• **Le conseil des enseignants se penchera pour établir des critères de sélection répondants aux besoins d'équité de formation des 4 groupes d'élèves de 6e année.**

• **Cette option ne pourra occasionner des transferts supplémentaires d'élèves ou de dépassements supplémentaires.**

• **Par la suite, un comité formé d'un représentant d'enseignants, d'un représentant de parents et de la direction de l'école procéderont à l'analyse des intérêts signifiés et d'une éventuelle pige au sort pour la formation d'un groupe de 6e année option anglais.**

- **Dans l'éventualité où les conditions nommées précédemment ne peuvent être respectées, ce comité conclura à l'impossibilité de bonification de 2 à 3 périodes hebdomadaire pour l'enseignement de l'anglais pour l'année 2016-2017.**

**RÉPARTITION DU TEMPS D'ENSEIGNEMENT 2016-2017 - Proposition de la direction de l'école Au-Fil-de-l'Eau:**

La directrice propose au conseil d'établissement extraordinaire une 2<sup>e</sup> répartition du temps alloué à chaque matière pour l'année 2016-2017, (L.i.p.: 86 et 89).

PRÉSCOLAIRE													
Temps d'enseignement du titulaire		<b>23:00</b>		Temps d'enseignement du spécialiste			<b>00:30</b>		Temps d'enseignement total pour l'élève			<b>23:30</b>	
				Précisez:			Anglais						
							Arts dramatique						
							Danse						
							Éducation physique		00:30				
							Musique						
PRIMAIRE													
1 <sup>er</sup> cycle		1 <sup>er</sup> cycle			2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle		2 <sup>e</sup> cycle			3 <sup>e</sup> cycle			
matières obligatoires	temps indicatif (heures)	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	classe spécialisée	matières obligatoires	temps indicatif (heures)	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	classe spécialisée	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	classe spécialisée	
Langue d'enseignement	9:00	10:00	10:00		Langue d'enseignement	7:00	9:00	9:00		8:00	8:00		
Mathématique	7:00	8:30	8:30		Mathématique	5:00	7:30	7:30		7:30	7:30		
Éducation physique	2:00	2:15	2:15		Éducation physique	2:00	1:30	1:30		2:15	2:15/1:30		
Arts:					Arts:								
2 des 4 disciplines suivantes:					2 des 4 disciplines suivantes:								
Art dramatique					Art dramatique								
Art plastique		1:00	1:00		Art plastique		1:00	1:00		1:00	1:00		
Danse					Danse								
Musique		1:30	1:30		Musique		1:30	1:30		0:45	0:45		
Anglais		0:45	0:45		Anglais		1:30	1:30		1:30	1:30/2:15		
ÉCR		1:00	1:00		ÉCR		1:00	1:00		1:00	1:00		
Géographie, histoire et éduc.*					Géographie, histoire et éduc.*		1:00	1:00		1:30	1:30		
Science et technologie*					Science et technologie		1:00	1:00		1:30	1:30		
<b>Total du temps</b>	<b>25:00</b>	<b>25:00</b>	<b>25:00</b>	<b>0:00</b>	<b>Total du temps</b>	<b>25:00</b>	<b>25:00</b>	<b>25:00</b>	<b>0:00</b>	<b>25:00</b>	<b>25:00</b>	<b>0:00</b>	

M. Yanik Lussier intervient en mentionnant que le temps prescrit en éducation physique est de 6 h. Qu'au niveau de la CSP, il y a, dans la convention de partenariat, une orientation de saines habitudes de vie. Que si on réduit le temps en éducation physique, on va à l'encontre de cette orientation. Par cette proposition, il y aura un groupe qui aura 20 h de moins d'éducation physique. Il n'aura donc pas le temps d'enseigner à ce groupe le cours RCR.

Madame Marie-Chantal Paris mentionne que le souhait des parents est d'offrir plus de choix aux élèves. Elle trouve que c'est un grand dilemme que cette proposition propose moins de temps en éducation physique au groupe d'élèves qui choisira l'option anglais.

Madame Christine Tremblay répond à Mme Aline Marchand qu'elle ne peut pas prendre la décision, sans consulter l'équipe, pour que les 2 périodes d'anglais soient simultanées advenant que cette grille ne soit pas approuvée. S'il n'y a pas assez d'élèves qui démontrent de l'intérêt, cette option n'aura pas lieu. Mais si c'est possible, cela pourrait se faire. Tout dépend des contraintes (locaux).

Madame Marie-Ève Charbonneau mentionne qu'il y a un vase communicant. Si on donne plus d'anglais, c'est certain que l'on doit enlever du temps à quelque part. Si c'est une journée complète (intensif), il y aura moins de temps pour donner toutes les autres matières en 4 jours. C'est pourquoi, avec cette proposition, les enseignants ont essayé de répondre le plus possible à la demande des parents. Ceux qui voulaient plus d'anglais et ceux qui voulaient conserver l'éducation physique.

Monsieur David Soucy est du même avis que madame Marie-Ève Charbonneau. Il se ralliera avec la proposition majoritaire proposée par la direction.

Il est proposé par madame Marilynne Vigneault et secondé par Mme Anne Lebrun que les parents puissent débattre à huis clos de la proposition.

La réunion est levée pour 20 minutes. Elle reprend à 8 h 37.

Mme Brigitte Caron propose le vote secret.

**Pour : 6      Contre : 8      Abstention : 0**

La grille-matières 2016-2017 telle que proposée par la directrice est rejetée.

**À la majorité**

**Résolution CÉ 15/16– 030**

Madame Caron explique qu'il y a eu beaucoup de démarches de fait. Qu'ils ont entendu les parents et qu'ils accordent beaucoup d'importance au sondage mais le scénario ne répondait pas à la volonté. 45 minutes additionnelles ne valent pas tout le branlebas de combat alors qu'un programme anglais accru n'enlève pas de temps alloué en éducation physique.

À l'issue de ce vote, dans le respect des uns et des autres, madame Tremblay croit encore au partenariat mais la démocratie a parlé.

Les dates du 11 avril à 19 h 00 ou du 13 avril à 18 h 00 sont retenues pour une séance extraordinaire à proposer à M. Mendes afin qu'il nous dépose une mise en demeure.

Monsieur Alain Croteau dit qu'il n'est pas d'accord à ce que l'on nous impose une grille-matières car le CÉ n'a pas négligé la Loi (article 218.2) :

*Lorsqu'une école, un centre de formation professionnelle ou un centre d'éducation des adultes néglige ou refuse de se conformer à la Loi ou à un règlement du gouvernement, du ministre ou de la commission scolaire, la commission scolaire met en demeure l'établissement de s'y conformer; à défaut par l'établissement de s'y conformer dans le délai déterminé par la commission scolaire, cette dernière prend*

*les moyens appropriés pour assurer le respect de la Loi et des règlements, notamment en substituant ses décisions à celles de l'établissement.*

Il mentionne que l'on est dans un processus et que dans la Loi il n'y a pas de date limite. Il ira à un niveau plus élevé (syndicat) s'il le faut car le CÉ a fait tout le processus.

## **5. Parole au public**

Monsieur Mathieu Bélanger:

- Il réitère que lui ainsi que d'autres parents n'ont pas compris le sondage.

Monsieur Sébastien Girard :

- Il appuie M. Bélanger.

Monsieur Louis-André Morin :

- Il s'informe où est-ce qu'il peut trouver l'information concernant le projet de Loi 86 qui doit changer la structure.
  - Madame Christine Tremblay lui suggère le diaporama que l'on retrouve sur le site internet de la Fédération des comités de parents et le réfère à Mme Anne Lebrun.

Madame Judy Bernard :

- Elle remercie tous les membres parents.

## **6. Levée de l'assemblée**

Tous les sujets ayant été épuisés, monsieur Yanik Lussier propose d'adopter la levée de l'assemblée à 21 h 15.

**À l'unanimité.**

Christyne Tremblay  
Directrice

Brigitte Caron  
Présidente

Renée Fortin  
Secrétaire